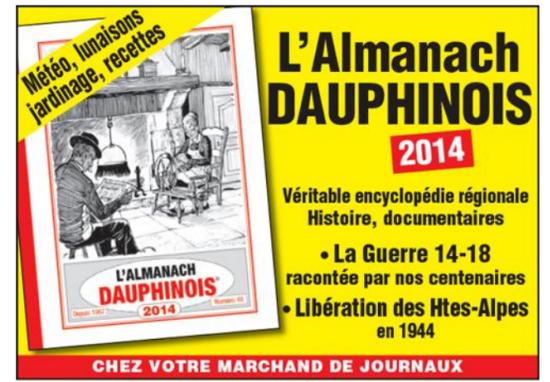




JARJAYES

Quatre radars pédagogiques

» La commune est en pointe contre l'insécurité routière. Elle a installé 4 radars pédagogiques à l'intérieur de son agglomération, afin de sensibiliser la population à réduire la vitesse à l'entrée du village. Deux ont été placés aux entrées du village, dont un au niveau de l'école et deux autres sur le quartier des Tancs, pour un coût total de 9 161,49 euros TTC. La commune a pu bénéficier d'une réserve parlementaire de 3 830 euros grâce au soutien de la députée Karine Berger.



VOTRE RÉGION

BRIANÇON | Un avis de consultation avant révision du Sros est lancé jusqu'au 22 décembre

Le tribunal administratif impose une révision du schéma régional d'organisation des soins

Le tribunal administratif de Marseille vient d'annuler partiellement le Schéma régional d'organisation des soins (Sros) arrêté le 30 janvier 2012 par l'ancien directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS), Dominique Deroubaix. Pour la période 2012-2016, l'ARS prévoyait notamment de fermer le service de réanimation à l'hôpital de Briançon. Qu'en est-il à présent alors que l'ARS vient de lancer une consultation sur la révision du Sros ?

Le schéma régional d'organisation des soins (Sros) en Provence-Alpes-Côte d'Azur doit être revu et corrigé. Ainsi en ont décidé les magistrats du tribunal administratif de Marseille dans une série de jugements rendus fin juillet et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région le 22 octobre. Dès le lendemain, le 23 octobre, l'Agence régionale de santé (ARS) lançait un avis de consultation sur la révision de certains volets du Sros 2012-2016. Et l'organisation territoriale des soins dans les services de réanimation fait partie des chapitres que l'ARS doit réviser. De quoi relancer le débat au centre hospitalier des Escartons à Briançon où les six lits de la "réa" sont sur la sellette.

En effet, dans le Sros original arrêté par Dominique Deroubaix (ancien directeur de l'ARS) le 30 janvier 2012, il était prévu de renforcer le service de surveillance continue sur Briançon et de transférer les activités de réanimation sur Gap à horizon 2016.

La disparition de la "réa" en 2016, toujours mentionnée

Dans l'avenant n°16 portant modification du chapitre 4.12 du Sros, la disparition de la "réa" en 2016... est toujours mentionnée noir sur

blanc. Pire, cette décision est largement étayée, argumentée, détaillée. Extraits : "La volonté d'optimiser les soins de réanimation conduit à favoriser la concentration de ces unités pour accroître la sécurité de leur fonctionnement et la qualité de leurs résultats. Il semble se dessiner un consensus sur une taille de réanimation optimale autour de 12 lits. Par ailleurs, la gestion d'unités de réanimation au nombre de lits plus important offre plus de souplesse pour adapter leur fonctionnement aux patients pris en charge. Dans les Hautes-Alpes, le maintien d'un site de réanimation sur le territoire permet de répondre à l'isolement géographique du territoire compte tenu des moyens de transports sanitaires existants. Pour répondre aux besoins de proximité, le maintien, voire le développement, des unités de surveillance continue sera organisé en lien avec l'unité de réanimation du territoire".

Malgré la réaffirmation de ce principe qui semble intangible pour l'ARS, l'association citoyenne de défense de l'hôpital public à Briançon et les élus locaux veulent croire que le nouvel avis de consultation pour la révision du Sros permettra de faire entendre et comprendre aux autorités les spécificités de l'hôpital briançonnais... et de la loi Montagne.

Yoann GAVOILLE



Les six lits du service de réanimation à l'hôpital de Briançon sont sur la sellette depuis que l'Agence régionale de santé a décidé de les transformer en lits pour surveillance continue. La révision du Sros imposée par le tribunal administratif changera-t-elle la donne ? Pas sûr.

Eclairage sur les jugements du tribunal administratif

Dans sa notice de révision du Sros adressée au préfet de Région, l'ARS apporte un éclairage sur les jugements du tribunal administratif et sur le contexte juridique de ladite révision du Sros. "Les paragraphes relatifs aux objectifs quantifiés des volets médecine, chirurgie, périnatalité, médecine d'urgence, réanimation soins intensifs et surveillance continue, traitement du cancer, imagerie médicale médecine nucléaire devaient être révisés en ce qu'ils étaient contraires à l'article D 6127-7 du Code de santé publique qui prévoit que ces objectifs quantifiés sont exprimés par territoire de santé, alors que le Sros les a déclinés par territoires de santé départementaux en spécifiant des mentions d'implantations par commune.

Ces paragraphes sont également contraires à l'article D6121-10 du Code de santé publique en ce qu'il précise que les objectifs sont quantifiés soit par un minimum et un maximum, soit par une progression ou une diminution alors que certains des volets incriminés ne permettent pas de constater l'évolution entre les années considérées (2011 et 2016). Par ailleurs, cer-

tains orientations du schéma ont dû être revues car elles étaient considérées comme ayant une portée normative et en conséquence contraire aux articles L6123-1 et 6214-1 du Code de santé publique qui indiquent que les conditions d'implantation des activités de soins et leurs conditions techniques de fonctionnement sont fixées par décret".

taines orientations du schéma ont dû être revues car elles étaient considérées comme ayant une portée normative et en conséquence contraire aux articles L6123-1 et 6214-1 du Code de santé publique qui indiquent que les conditions d'implantation des activités de soins et leurs conditions techniques de fonctionnement sont fixées par décret".

L'INFO EN +

RÉUNION PRIVÉE

À la suite de l'annonce de la révision du Sros, la commission médicale du centre hospitalier des Escartons à Briançon a décidé de se réunir en assemblée extraordinaire le 13 novembre.

RÉUNION PUBLIQUE

L'association citoyenne de défense de l'hôpital public à Briançon organise une réunion publique d'information le 22 novembre à 19 h à Briançon.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RÉANIMATION

Le service de réanimation à l'hôpital de Briançon est autorisé à fonctionner jusqu'au 9 janvier 2014. Et après ? A priori, le directeur de l'établissement pourra faire une nouvelle demande d'autorisation de fonctionner puisque la ministre de la Santé Marisol Touraine a suspendu « les projets de réorganisation notamment s'agissant du service de la réanimation ». Ce moratoire prendra fin en juin 2014.

DE NOUVEAUX JUGEMENTS

Le tribunal administratif de Marseille devrait examiner le 18 décembre un recours pour "excès de pouvoir" déposé par l'association de défense public de l'hôpital de Briançon contre l'ancien directeur de l'ARS, Dominique Deroubaix.

PRÉCISION

Nous avons tenté de joindre Chantal Eyméoud, présidente de la Conférence sanitaire de territoire dans les Alpes du sud. En vain.

L'association de défense de l'hôpital public attend « une mobilisation des élus et des citoyens »



En février 2012, élus et citoyens défenseurs de l'hôpital avaient manifesté dans les rues de Briançon. Archives LDL.

Auteur d'un recours au tribunal administratif contre le Sros 2012-2016, l'association citoyenne de défense de l'hôpital public de Briançon (ACDHPB) se félicite de ce jugement. « Pour nous, c'est une petite victoire parce que l'arrêté du directeur de l'ARS est annulé. Mais nous sommes dans le flou car tout est transitoire. Maintenant, nous espérons une mobilisation des élus et des ci-

toyens afin que l'ARS entende nos arguments et laisse le service de réanimation ouvert. Dans un premier temps, nous allons informer tous les maires concernés par cette nouvelle consultation, puis nous organiserons une réunion publique d'information le 22 novembre à 19 heures à la salle des associations à Briançon », indique Agnès Antoine, la porte-parole de l'association. Pour

Robert de Caumont, le juriste de l'ACDHPB, « il faudrait que tous les maires reçoivent une notification de l'ARS : c'est la moindre des choses dans une démocratie. De la même manière, nous avons demandé à la ministre de la Santé de nous communiquer le rapport de l'Igas, mais elle refuse de le faire. Ça aussi, c'est une drôle de conception de la démocratie. Ça manque de transparence ».

« Ni une bonne nouvelle, ni une mauvaise nouvelle »

Raisonnablement, Gérard Fromm (maire de Briançon et président du conseil d'administration de l'hôpital) ne fonde pas beaucoup d'espoirs sur la révision du Sros.

L'arrêté pris par le directeur de l'ARS, en janvier 2012, portant fermeture de la réanimation au centre hospitalier des Escartons à horizon 2016 est confirmé dans l'avenant du 23 octobre 2013. Donc, il n'y a effectivement pas lieu de s'emballer outre mesure. « La révision du Sros n'est ni une bonne nouvelle ni une mauvaise nouvelle. Nous allons toutefois utiliser ce délai de deux mois jusqu'au 22 décembre pour réaffirmer notre opposition à la fermeture de la réanimation et pour continuer à défendre l'hôpital public. Par ailleurs, nous sommes toujours en attente des conclusions de l'enquête

menée par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas). Mais déjà, la ministre de la Santé s'est engagée à maintenir les prérogatives de l'hôpital de Briançon et à favoriser son ouverture vers l'Italie. Aussi, il ne faut pas oublier que l'hôpital de Briançon est l'un des plus aidés de la région avec une aide annuelle de l'État de 5 millions d'euros confirmée pour 2014 et 2015 », commente Vincent Faubert, le directeur de cabinet de Gérard Fromm.

Voilà pour le fond. « Sur la forme, en revanche, nous sommes surpris parce que nous n'avons officiellement jamais été prévenus de la révision du Sros et de cette nouvelle consultation. C'est une façon de faire que nous trouvons "limite"... mais nous avons l'habitude avec l'ARS. »



Le maire de Briançon et président du conseil d'administration de l'hôpital Gérard Fromm, et son directeur de cabinet Vincent Faubert attendent toujours le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales qui a inspecté l'hôpital de Briançon. Archives LDL.